

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

**1**

FAVORISER LA DIVERSITÉ DES MODES DE DÉPLACEMENTS DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

**Action 2**

## Des circulations terrestres et fluviales respectueuses de l'environnement

### Mise en oeuvre du schéma communautaire des circulations douces

La Communauté d'Agglomération réalise les opérations définies en dernière phase du schéma communautaire des circulations douces, élaboré en 2010-2011, et dont les impacts environnementaux et participatifs sont déterminants. Les axes majeurs sont les suivants : réalisation d'une trentaine de tronçons cyclables dans les 5 prochaines années ; création de stationnement vélo à proximité des pôles générateurs de déplacement (gares, établissements publics, zones d'activités...) ; accompagnement des démarches d'entreprises en matière de déplacement et mise en oeuvre d'une stratégie de communication pour faire évoluer les comportements en matière de déplacement doux.

PILOTE	<b>Communauté d'Agglomération EUROP'ESSONNE</b>
RÉFÉRENT	<b>Lorraine WEISS Chef de projet Environnement-Aménagement</b>
CONTACTS	<b>01 80 38 02 32 - lorraine.weiss@europessonne.fr</b>
PHASAGE / MISE EN ŒUVRE	<b>Court et moyen terme (1 à 5 ans)</b>
TERRITOIRE CONCERNÉ	<b>Communauté d'Agglomération EUROP'ESSONNE</b>

**Modalités de l'action et public(s) visé(s)**

